

Afin de respecter les mesures mises en place par le gouvernement du Québec pour contrer la propagation de la COVID-19, les membres du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tiendront la séance à huis clos.



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le huitième jour de juin deux mille vingt, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Marie Gratton, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M. Ghislain Deschênes, maire, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Guy Bernatchez, maire, municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M^{me} Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, MRC et CLD de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Carole Landry, secrétaire de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 15 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. Mme Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 11084-06-2020 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11085-06-2020 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2019

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2019 a été courriellé à chacun des membres du conseil le 4 juin dernier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON

ORGANISES, adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2019 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11086-06-2020 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2020

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2020 a été courriellé à chacun des membres du conseil le 4 juin dernier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2020 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11087-06-2020 TNO

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* du 1^{er} au 31 mai 2020:

Paiements : 12 377,11 \$

Factures : 21 206,50 \$

TOTAL : 33 583,61 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

CAHIER DE SUIVI

Aucune correspondance au cahier de suivi.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Dépôt du projet de règlement numéro 2020-382 TNO titré *Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires*.

L'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, le 9 mars 2020.

RÉSOLUTION NUMÉRO 11088-06-2020 TNO

Nourrir notre monde Haute-Gaspésie, projet *LAB-Nourrir notre monde*, engagement municipal

CONSIDÉRANT le dépôt de la présentation du projet *LAB-Nourrir notre monde* par Nourrir notre monde Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, a pris connaissance de ce document.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE,

SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS :

1. participera aux différentes phases du projet *LAB-Nourrir notre monde* de l'idéation à la réalisation des projets ;
2. en collaboration avec l'équipe du LAB-Nourrir notre monde, formalisera la création d'un comité local au même titre que les autres comités qui sont répartis entre les conseillers municipaux ;
3. contribuera en nature à la hauteur de la capacité des territoires non organisés (TNO) de la MRC ;
4. réfléchira à la viabilité, l'entretien et l'accessibilité de l'infrastructure à long terme ;
5. autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Maryse Létourneau, à signer le *Formulaire d'engagement municipal* pour ce projet ;
6. nomme le préfet, M. Allen Cormier, responsable de ce dossier, lequel siègera au comité local et assurera le suivi auprès du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT D'ENTRETIEN ESTIVAL, PORTION DE ROUTE RUISSEAU-LANDRY 2017-2020, AVEC VILLAGE GRANDE NATURE CHIC-CHOCS

La direction et le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, abordent le sujet concernant la problématique entourant le contrat d'entretien estival pour la portion de route Ruisseau-Landry, 2017-2020, avec Village Grande Nature Chic-Chocs.

La direction invitera le propriétaire de Village Grande Nature Chic-Chocs pour discuter de ce contrat en vue de poursuivre les travaux d'entretien routier.

Ce sujet est reporté à une prochaine séance.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

L'ordre du jour de la séance tenante a été publié le 4 juin 2020 sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie, les citoyens ont été invités à transmettre leur question ou commentaire par courriel à la direction.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. RÉJEAN NORMAND, il est résolu de lever la séance à 19 h 21.

Allen Cormier, préfet

Maryse Létourneau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».

